

# Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

## Annonces légales

### Vie des sociétés

#### GAEC LA TANIÈRE

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé signé le 7 mai 2021, il a été constitué un groupement agricole d'exploitation en commun dénommé groupement agricole d'exploitation en commun LA TANIÈRE, dont le siège social est fixé à : route de Prayssas-Laboulbène-de-Bordelle, 47360 Montpezat-d'Agenais.

Il existe une clause d'agrément des associés.

Groupement agréé par le Comité départemental d'agrément le 28 avril 2021, sous le numéro G.47 21 006.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Agen.

Pour avis et mention, la gérance.

**COOLERTECH**  
SAS au capital de 1 000 €  
Siège social : 20 rue Montesquieu  
47000 AGEN  
RCS d'AGEN 892 030 057

### MODIFICATION

L'AGE du 01/05/2021 a décidé de compter du 01/05/2021 de nommer en qualité de président Monsieur HILAL MEHDI, demeurant 21 RESIDENCE DU GOLF, 47290 CASTELNAUD-DE-GRATECAMBE en remplacement de Madame EL ALLALI RACHIDA, suite à sa révocation en tant que présidente de la société.

Modification au RCS d'AGEN.



**Sud Ouest**  
emploi

Un bon  
recrutement  
ça ne  
s'improvise pas

CONSEIL PERSONNALISÉ  
EXPERTISE | PROXIMITÉ  
DIFFUSION CIBLÉE | RÉACTIVITÉ

soemploi@sudouest.fr  
05 35 31 27 42

**SUD**  
**OUEST**

**FATAL**  
**CIRCUS**

TROISIÈME ENQUÊTE  
D'ÉMILIE LABADIE,  
MENÉE EN PLEIN  
CŒUR DU BÉARN



280 pages  
14,5 x 22,5 cm

19€

CHEZ VOTRE  
MARCHAND DE JOURNAUX  
ET CHEZ VOTRE LIBRAIRE



## Marchés publics et privés

### Marchés à procédure adaptée sup. à 100 000 €



#### CC Fumel Vallée du Lot

### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

**Acheteur** : CC Fumel Vallée du Lot, M. Didier CAMINADE, président - place Georges-Escande, BP 10037, 47502 Fumel. Tél. 05 53 40 46 70 - fax : 05 53 71 35 16 - mél : correspondre@aws-france.com - web : http://www.cc-dufumelois.com/

L'avis implique un marché public.

**Objet** : prestation de ménage des structures de Fumel Vallée du Lot.

Référence acheteur : 2021FCSMENAGE

**Type de marché** : Services.

**Procédure** : Procédure adaptée.

**Description** : Voir cahier des charges.

**Classification CPV** : Principale : 98341110 - Services ménagers.

**Forme du marché** : Prestation divisée en lots : non.

**Remise des offres** : le mercredi 2 juin 2021 à 12 heures au plus tard.

**Validité des offres** : 4 mois, à compter de la date limite de réception des offres.

**Envoi à la publication** le : 7 mai 2021.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://agysoft.marches-publics.info/>

## Avis administratifs et judiciaires

### Enquêtes publiques

#### Commune de Feugarolles

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 42/2020 en date du 11 décembre 2020, M. le Maire de Feugarolles a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'aliénation en prévision de vente du parking « ancienne école Sainte-Anne », cadastré section A n° OP de 6a 21 ca.

L'enquête se déroulera à la mairie de Feugarolles du 31 mai 2021 au 15 juin 2021 à 16 h 30 inclus, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.

Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie de Feugarolles le 15 juin 2021 de 14 h à 16 h 30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet d'aliénation en prévision de vente du parking « ancienne école Sainte-Anne » cadastré section A n° OP de 6a 21 ca pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit à la mairie à l'attention du commissaire-enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Le maire.

#### Préfecture de Lot-et-Garonne

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Préalable à la déclaration d'utilité publique concernant le projet de restauration immobilière du 72, bd Carnot, sur le territoire de la commune d'Agen, et la mise en compatibilité du Plui de l'agglomération d'Agen

Une enquête publique est ouverte sur la commune d'Agen du mardi 25 mai 2021 à 8 h 30 au jeudi 10 juin 2021 à 17 h 30.

Elle porte sur le projet de restauration immobilière du 72, boulevard Carnot, sur le territoire de la commune d'Agen, et la mise en compatibilité du Plui de l'agglomération d'Agen.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie d'Agen, pendant 17 jours, du mardi 25 mai 2021 à 8 h 30 au jeudi 10 juin 2021 à 17 h 30, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux, et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire-enquêteur ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également, pendant la même période, être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire-enquêteur, à l'adresse du siège de l'enquête : Mairie d'Agen, à l'attention de M. René GAMBART, commissaire-enquêteur, place du Docteur-Esquiroi, 47000 Agen.

Les courriers et documents transmis seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public.

Toute observation, tout courrier, document réceptionné après la clôture de la présente enquête ne pourra être pris en considération.

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne [www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr) pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la préfecture de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Les observations éventuelles pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-enquete-publique@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:pref-enquete-publique@lot-et-garonne.gouv.fr) à l'attention du commissaire-enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre. M. René GAMBART, commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public :

À la mairie d'Agen, le 25 mai, de 8 h 30 à 11 h 30.

À la mairie d'Agen, le 28 mai, de 9 h à 12 heures.

À la mairie d'Agen, le 1<sup>er</sup> juin, de 14 h à 17 heures.

À la mairie d'Agen, le 7 juin, de 14 h à 17 heures.

À la mairie d'Agen, le 10 juin, de 14 h 30 à 17 h 30.

Le public veillera à respecter les gestes barrières ainsi que les mesures de distanciation physique. Le port du masque se fera conformément aux lois et règlements en vigueur au moment de la visite.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la préfecture de Lot et Garonne, en mairie d'Agen ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

À l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'intervenir est une déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité du Plui de l'agglomération d'Agen, prise par arrêté du préfet de Lot-et-Garonne. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser au responsable du projet : mairie d'Agen, place du Docteur-Esquiroi, 47000 Agen.



### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE relative à la modification du zonage d'assainissement des communes de Condezaygues, Fumel, Monsempron-Libos, Montayral, Saint-Vite

Par arrêté n° 21-064-A du 26 avril 2021 visé le 30 avril suivant, la présidente du Syndicat mixte Eau 47 a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du zonage d'assainissement des communes de Condezaygues, Fumel, Monsempron-Libos, Montayral, Saint-Vite.

Ce projet n'est pas soumis à évaluation environnementale, ainsi qu'en a décidé le Préfet de Lot-et-Garonne, autorité compétente en matière d'environnement, suivant arrêté du 17 mars 2020.

Par décision du 4 février 2021, la présidente du Tribunal administratif de Bordeaux a désigné M. Jean-Claude ANDRIEU, retraité du ministère de l'Intérieur, en qualité de commissaire enquêteur pour diriger cette enquête.

**L'enquête publique se déroulera à la mairie Condezaygues, Fumel (siège de l'enquête publique), Monsempron-Libos, Montayral, Saint-Vite du 2 juin 2021 au 7 juillet 2021, aux jours et heures habituels d'ouverture soit comme suit : Condezaygues les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 12 h 15 puis de 13 h à 17 h et les mercredis de 8 h 30 à 12 h 30. Fumel (siège de l'enquête publique) du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 et les vendredis de 9 h à 12 h puis de 13 h 30 à 16 h 30. Monsempron-Libos, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h puis de 14 h à 17 h 30. Montayral du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h puis de 13 h 30 à 18 h. Saint-Vite, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h puis de 15 h à 18 h.**

**Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de :**

**Condezaygues** : le 7 juin 2021, de 8 h 30 à 12 h 15 ; le 22 juin 2021, de 13 h à 17 h.

**Fumel** : le 2 juin 2021, de 9 h à 12 h ; le 7 juillet 2021, de 13 h 30 à 17 h 30.

**Monsempron-Libos** : le 21 juin 2021, de 14 h à 17 h 30 ; le 2 juillet 2021, de 14 h à 17 h 30.

**Montayral** : le 4 juin 2021, de 13 h 30 à 18 h ; le 1<sup>er</sup> juillet 2021, de 13 h 30 à 18 h.

**Saint-Vite** : le 8 juin 2021, de 15 h à 18 h ; le 6 juillet 2021, de 15 h à 18 h.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront consultables en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture mentionnés ci-avant.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site Internet du Syndicat mixte Eau 47 à l'adresse suivante : [www.eau47.fr](http://www.eau47.fr) - Nos activités - Rapport/Enquêtes publiques.

Le public pourra disposer d'un poste informatique au siège du Syndicat mixte Eau 47, 997, avenue du Docteur-Jean-Bru, 47031 Agen Cedex, pour consulter le dossier.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et/ou contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser au Commissaire-enquêteur, soit par écrit à son attention à la mairie par voie postale soit par courriel à l'adresse ci-après :

**Condezaygues**, 288, route du Bourg (47500),

**Fumel**, place du Château, (47500) ([accueil@mairiefumel.fr](mailto:accueil@mairiefumel.fr)),

**Monsempron-Libos**, place de la Mairie (47500),

**Montayral**, place Pierre-Caumont (47500),

**Saint-Vite**, place Raymond-Filhol (47500),

**Syndicat mixte Eau 47**, avenue du Docteur-Jean-Bru, 47031 Agen (n.coupeau@eau47.fr).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure se présentera sous la forme d'une délibération du Bureau syndical d'Eau 47 approuvant la modification du zonage d'assainissement après enquête publique.

Le Conseil municipal de la commune de Condezaygues, de Fumel (siège de l'enquête publique), de Monsempron-Libos, de Montayral, de Saint-Vite émettra au préalable, un avis simple consultatif.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Condezaygues, de Fumel (siège de l'enquête publique), de Monsempron-Libos, de Montayral, de Saint-Vite, au siège du Syndicat mixte Eau 47 ainsi que sur son site Internet à l'adresse [www.eau47.fr](http://www.eau47.fr) pendant un an à compter de la fin de l'enquête.

#### Commune de Saint-Étienne-de-Fougères

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Concernant le projet de construction de serres agricoles photovoltaïques sur la commune de Saint-Étienne-de-Fougères

Une enquête publique est ouverte sur la commune de Saint-Étienne-de-Fougères du 1<sup>er</sup> juin 2021, à 14 heures, au 1<sup>er</sup> juillet 2021, à 17 heures.

Elle porte sur la demande de permis de construire de serres agricoles photovoltaïques sur la commune de Saint-Étienne-de-Fougères.

Les pièces du dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale compétente en matière d'environnement ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposées en mairie de Saint-Étienne-de-Fougères, pendant 31 jours, du 1<sup>er</sup> juin 2021, à 14 heures, au 1<sup>er</sup> juillet 2021, à 17 heures, où chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également, pendant la même période, être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à l'adresse du siège d'enquête : Mairie de Saint-Étienne-de-Fougères, à l'attention de Mme Gilberte GIMBERT, commissaire-enquêteur, 47380 Saint-Étienne-de-Fougères.

Les courriers et documents transmis seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public.

Toute observation, tout courrier, document réceptionné après la clôture de la présente enquête ne pourra être pris en considération.

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet de la commune [www.saintetiennedefougères.fr](http://www.saintetiennedefougères.fr) pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations éventuelles pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : [mairiestiennedefougères@wanadoo.fr](mailto:mairiestiennedefougères@wanadoo.fr) à l'attention du commissaire-enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés aux registres.

Le public veillera à respecter les gestes barrières ainsi que les mesures de distanciation physique. Le port du masque se fera conformément aux lois et règlements en vigueur au moment de la visite.

Mme Gilberte GIMBERT, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public :

**Mardi 1<sup>er</sup> juin 2021, de 14 h à 17 heures.**

**Samedi 12 juin 2021, de 9 h à 12 heures.**

**Vendredi 18 juin 2021, de 9 h à 12 heures.**

**Jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021, de 14 h à 17 heures.**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie de Saint-Étienne-de-Fougères ainsi que sur son site Internet.

À l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'intervenir est un permis de construire, pris par arrêté de M. le Maire de la commune de Saint-Étienne-de-Fougères. Les demandes de renseignements concernant ce dossier sont à adresser au responsable du projet : URBASOLAR, M. LESAFFRE - [lesaffre.karim@urbasolar.com](mailto:lesaffre.karim@urbasolar.com)

**SudOuest** archives

Offrez le journal complet ou la une  
sur [sudouest.fr/archives/](http://sudouest.fr/archives/)

**SUD**  
**OUEST**